



Priorités du Canada en 1998

Le 15 janvier 1998, le gouvernement de l'Indonésie signait avec le FMI un protocole relatif à sa politique économique et financière. Par ce document, l'Indonésie s'engage à exécuter un programme de réformes axées sur le marché. Cet engagement renouvelé envers la réforme des structures du commerce pourrait avoir d'importantes répercussions sur les exportations canadiennes de biens et de services, mais pour l'instant celles-ci continuent d'être entravées par des obstacles tels que les licences d'importation, la restriction des filières de distribution et la présence de procédures bureaucratiques compliquées qui ont pour effet d'augmenter le coût des transactions.

Des droits de douane correspondant au traitement NPF sont appliqués à la majorité des importations. Par une série de réformes, l'Indonésie a abaissé à 20 % le niveau moyen de ses tarifs, y compris les surcharges. Cependant, les droits augmentent rapidement et restent très élevés dans des industries comme celles du matériel de transport, des textiles et des produits de papier. Bien que l'Indonésie ait entrepris, dans le cadre de l'Uruguay Round, de consolider environ 95 % de ses lignes tarifaires en les plafonnant à 40 %, certaines industries de fabrication névralgiques – le matériel de transport et les machines pour le traitement des aliments, en particulier – ne sont pas visées par cette politique. En outre, bien que les surcharges à l'exportation aient été considérablement réduites ces dernières années – elles doivent être éliminées d'ici 2005 sur 95 % des lignes tarifaires consolidées dans le contexte de l'Uruguay Round –, en ce qui concerne les lignes tarifaires non consolidées, les surcharges à l'importation restent en vigueur; dans les industries de fabrication, la protection effective moyenne est de 50 %.

L'élimination récente du monopole d'État sur l'importation et la distribution de certaines denrées agricoles, dont le blé et la farine, ouvrira de nouveaux débouchés aux exportateurs.

Enfin, la question de la manutention des expéditions se prête à des abus. Le gouvernement indonésien a introduit un système d'échange de données informatisées (EDI) pour le dédouanement, dans le but d'éliminer les possibilités de corruption. Bien que ce système soit maintenant en place, les cas de corruption et de collusion persistent. Selon l'association des importateurs indonésiens, les agents des douanes continuent d'insister sur la nécessité d'inspections pour des raisons fallacieuses, ce qui entraîne le paiement de pots-de-vin pour éviter des retards inutiles.

Produits agro-alimentaires et grain

Depuis le 1^{er} février 1998, le taux maximum des tarifs s'appliquant aux importations indonésiennes de produits alimentaires se situe à 5 %. Conformément au protocole du 15 janvier 1998, les tarifs visant les produits agricoles non alimentaires sont également en cours de réduction et doivent atteindre un plafond de 10 % d'ici 2003. Ces baisses reflètent une politique beaucoup plus libérale que celle qui animait les engagements antérieurs de l'Indonésie, alors que le taux frappant la farine de blé était de 20 % et que, pour le lait, les taux s'appliquant aux quantités contingentées et aux quantités en sus des contingents étaient de 40 % et de plus de 200 %, respectivement.

Depuis le 1^{er} février 1998, la BULOG, une société commerciale d'État, n'a plus le monopole sur l'importation et la distribution de plusieurs produits agricoles, dont le blé et la farine. L'accès au marché étant devenu plus facile, grâce à la baisse des tarifs et au retrait des barrières non tarifaires, les exportateurs canadiens de produits agro-alimentaires devraient voir s'ouvrir de nouveaux débouchés. Le Canada cherchera à consolider ces réductions des entraves commerciales dans le cadre de l'OMC.

Licences et surcharges

Malgré les progrès qui ont été réalisés à la suite de plus de 10 ans de libéralisation des échanges, la présence de licences et de surcharges représente toujours un obstacle considérable pour les exportations canadiennes de marchandises vers l'Indonésie. Jusqu'au 1^{er} février 1998, environ le tiers de la production agricole et manufacturière de cette dernière était protégée par un assortiment complexe de licences d'importation et de surcharges s'ajoutant aux droits de douane. Bien que l'entente signée le 15 janvier par le FMI et l'Indonésie engage celle-ci à abolir un grand nombre de ces mesures, rien n'indique dans quelle mesure et à quel rythme ces modifications se produiront. Le Canada continuera d'inciter l'Indonésie à réduire ou éliminer ce qui reste des régimes de licences d'importation, et à diminuer aussi le nombre de lignes tarifaires assujetties à des surcharges, surtout en ce qui concerne les produits agricoles.